

Lot



SAINT-SOZY « Les Borgnes »



LES PLUS

- ◇ En bordure de Dordogne
- ◇ Piscine et pataugeoire
- ◇ Proximité des commerces

À PROXIMITÉ

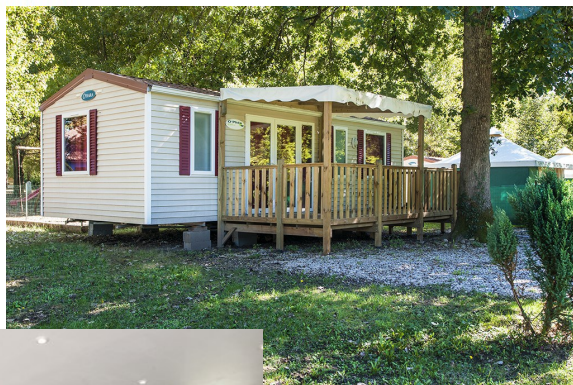
- ◇ Sarlat
- ◇ Rocamadour
- ◇ Padirac

Au cœur de merveilleux et pittoresques paysages, à proximité de sites culturels et historiques incontournables : Rocamadour, les grottes de Lacave, le gouffre de Padirac, Sarlat, ... Vous pourrez descendre la Dordogne en canoë et apprécier les plages sauvages et les merveilleux paysages qui s'offriront à vous.

Le camping « Les Borgnes » se trouve sur les rives de la Dordogne entre les deux charmants villages de Meyronne et de Saint-Sozy et à quelques minutes à pied de tous commerces (restaurants, épicerie, boucherie, presse, tabac, ...)

LOGEMENT

* Mobil home 6 personnes : séjour avec banquette, table et chaises. Kitchenette avec plaque gaz, micro-ondes, réfrigérateur/congélateur et lave-vaisselle. Une chambre avec 1 lit de 140. Deux chambres avec 2 lits de 80. Salle d'eau avec douche et lavabo. WC séparés. Terrasse avec salon de jardin.



ÉQUIPEMENTS

Piscine et pataugeoire. Terrains de pétanque. Aires de jeux pour enfants. Tennis de table. Baby foot. Pêche. Canoë-kayak. Snack-Brasserie. WIFI gratuit au restaurant.

LOISIRS ET ANIMATIONS

Animations : pot d'accueil. Soirée musique 1 fois par semaine en haute-saison



TARIF CE SIDEL
SAINT SOZY « LES BORGNES »
Mobil holme 6 pers
Du samedi 17H au samedi 10H

12/06	26/06	10/07	24/07	07/08	21/08
au	au	au	au	au	au
26/06	10/07	24/07	07/08	21/08	04/09
602 €	834 €	1216 €	1425 €	1392 €	717 €

Participation du CE en fonction du quotient familial

Génère des points

Non inclus : taxe de séjour - caution 110 € (dégradations et ménage) : elle sera retournée par la poste après inventaire et état des lieux. Le nettoyage de la location est à la charge du séjournant. En cas de manquement à cette obligation, la caution ne sera pas restituée - draps non fournis. **Animal domestique** (1 animal maximum) : il doit être obligatoirement mentionné lors de la réservation : 35 € par semaine. L'animal ne doit provoquer aucune nuisance à l'environnement et au voisinage. Les séjournants ne doivent en aucun cas laisser seul l'animal dans la location et doivent respecter les conditions sanitaires obligatoires (vaccins) et prévoir panier et couverture : la présence des animaux étant interdite sur les lits et les coussins. Les animaux de catégorie 1 et 2 sont interdits.